

11.12.2016 - 10:07 Uhr

## Manque de main d'oeuvre: allons au bout des choses!

Sursee (ots) -

En faisant suite à la Stratégie Santé 2020 dans laquelle une formation suffisante du personnel de santé suisse est requise pour que la qualité des soins soit garantie, physioswiss demande au Conseiller fédéral Berset d'accepter de toute urgence la motion "Places de stage dans les cabinets privés et dans les domaines extracliniques".

Le 13 décembre 2016, le Conseil des États statuera en tant que second conseil sur la motion 16.3264 qui vise à permettre des places de stage dans les métiers de la santé HES (ergothérapeutes et physiothérapeutes, sage-femmes, nutrition et diététique) dans les cabinets privés et les domaines extra-cliniques et demande la couverture des prestations produites par l'assurance maladie.

Le manque de main d'oeuvre dans les métiers de santé HES est énorme. En physiothérapie, seulement env. 350 jeunes spécialistes peuvent être actuellement formés par an parce que les places de stage manquent tout simplement dans les hôpitaux. Un Numerus clausus est ainsi créé. Pour cette raison, plus de 400 physiothérapeutes ont dû être recrutés cette année à l'étranger. Cependant, le besoin en spécialistes peut à peine être couvert sur le marché du travail. Cela s'aggravera encore car, au cours des années à venir, environ 25 % plus de physiothérapeutes partiront à la retraite que de spécialistes seront formés aujourd'hui!

Dans les cabinets ambulatoires, on manque de personnel qualifié. De larges parties de la population sont directement touchées. Comme auparavant, il existe pour les patients et patientes qui ont besoin de traitement physiothérapeutique des délais d'attente insurmontables jusqu'à quatre semaines. Cela entraîne forcément des absences longues aux postes et ainsi des arrêts et des pertes économiques. Cela ne peut pas être dans l'intérêt du Conseil fédéral!

Il faut agir contre cela avec cette motion et pallier une lacune importante afin de garantir maintenant et à l'avenir les soins de notre population.

La motion "Places de stage dans les cabinets privés et dans les domaines extracliniques" permet de consigner le problème présenté depuis des années par l'association professionnelle physioswiss, la conférence suisse des directeurs et directrices cantonaux de santé et les associations professionnelles des autres métiers de santé HES et enfin de laisser la place aux mesures plutôt qu'aux mots.

\*\*\*\*Période de protection jusqu'à lundi 05.00 \*\*\*\*

Contact:

Angela Pfäffli, membre du comité central, 079 299 03 83 /  
angela.pfaeffli@physioswiss.ch

Bernhard Kuster, secrétaire général, 079 9 22 33 44 /  
bernhard.kuster@physioswiss.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100053896/100796840> abgerufen werden.